

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ SYNDICAL

LUNDI 25 AOÛT 2025

Le Comité Syndical de Sud-Gironde Mobilités régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, s'est réuni en réunion ordinaire au siège du Syndicat, à 18H15.

<u>CDC CONVERGENCE GARONNE</u>	TITULAIRES PRESENTS : FILLIATRE Thomas, SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS: PERNIN Denis en l'absence de DEPUYDT Jean-Marc.
<u>CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE</u>	TITULAIRES PRESENTS : DENOYELLE Stéphane, TITULAIRES EXCUSES : ZAGHET Francis.
<u>CDC du SUD GIRONDE :</u>	TITULAIRES PRESENTS: GUILLEM Jérôme, SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS: CARRASSET Nathalie en l'absence de MAROT Yann,

Ordre du jour

- Cap Solidaire : Présentation du rapport d'activités 2024
- Procès-verbal de la réunion du 26/05/2025
- Décisions du Président
- Tableau des effectifs au 26-08-2025
- Rapport d'activité 2024
- Règlement intérieur du service de Transport à la demande (TAD)
- Règlement intérieur des lignes régulières
- Règlement intérieur du service de Transport d'utilité sociale (TUS) délégué à Cap Solidaire
- Tarifs des prestations de Sud-Gironde Mobilités
- Questions diverses :
 - Nouvelle composition du comité des partenaires
 - Conséquences de l'adhésion de la CDC du Bazadais à SGM
 - Evolution des marchés avec la Région Nouvelle Aquitaine : évolution des lignes régulières bazadaises et nécessité de desserte du Réolais
 - Evolution de l'offre de mobilité à Langon
 - Présentation des véhicules de la nouvelle offre de mobilité
 - Demande de subvention LEADER

Monsieur Thomas Filliatre est désigné secrétaire de séance.

1 CAP SOLIDAIRE : BILAN CONVENTION 2024

Clément Bosredon, directeur de Cap Solidaire, dresse le bilan 2024 de la convention passée entre SGM et l'association.

2 COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 26 MAI 2025

Il a été procédé au vote du compte-rendu du comité syndical ordinaire du 26 mai 2025 qui est adopté à l'unanimité.

3 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Décision n°14-2025

Vu la nécessité d'acquérir un logiciel de gestion des écrans pour l'information voyageurs dans les autobus ;

Vu la proposition de la société Lumiplan Duhamel pour le logiciel Capex IV - Lumiplay, pour un montant global de 5 990,00€ HT, soit 7 188,00€ TTC.

Monsieur le Président, décide d'accepter l'offre de la société Lumiplan Duhamel pour le logiciel Capex IV - Lumiplay, pour un montant global de 5 990,00€ HT, soit 7 188,00€ TTC, d'imputer cette dépense sur les comptes 2051 pour un montant de 5 990,00€ HT, soit 7 188,00€ TTC et d'amortir ce logiciel sur 5 ans.

Décision n°15-2025

Vu la nécessité de renouveler le cric pneumatique pour l'atelier de mécanique;

Vu la proposition de la société NORCA pour l'achat d'un cric rouleau professionnel pneumatique pour un montant de 854,00€ HT , soit 1 024,80€ TTC.

Monsieur le Président, décide d'accepter l'offre de la société NORCA pour l'achat d'un cric rouleau professionnel pneumatique pour un montant de 854,00€ HT , soit 1 024,80€ TTC, d'imputer cette dépense sur les comptes 2155 pour un montant de 854,00€ HT, soit 1 024,80€ TTC et d'amortir cet ordinateur sur 3 ans.

Décision n°16-2025

Vu la demande formulée par le syndicat le 19 mai 2025;

Vu les offres des sociétés :

T-PSO SAS	:	31 175,00€ HT pour 25 000 litres
DYNEFF	:	31 025,00€ HT pour 25 000 litres
ARMORINE	:	Pas de livraison possible
PECHAVY ENERGIE	:	31 000,00€ HT pour 25 000 litres

Le Président décide d'attribuer la commande n°2025-08 à la société PECHAVY ENERGIE pour un montant de 31 000,00€ HT pour 25 000 litres soit 1,240€ HT/litre.

Décision n°17-2025

Vu la demande formulée par le syndicat le 5 juin 2025;

Vu les offres des sociétés :

T-PSO SAS	:	30 750,00€ HT pour 25 000 litres
DYNEFF	:	Pas de livraison possible
ARMORINE	:	Pas de livraison possible
PECHAVY ENERGIE	:	30 800,00€ HT pour 25 000 litres

Le Président décide d'attribuer la commande n°2025-09 à la société T-PSO SAS pour un montant de 30 750,00€ HT pour 25 000 litres soit 1,230€ HT/litre.

Décision n°18-2025

Vu la nécessité de renouveler du matériel informatique pour deux agents;

Vu la proposition de la société Gsma2i en date du 29/01/2025 pour l'achat d'un ordinateur DELL OptiPlex Micro Form Factor 7020 et ses accessoires, un écran DELL écran P2425H et pour l'achat d'un ordinateur portable DELL OptiPlex Micro Form Factor 7020 et ses accessoires pour un montant global de 1 625,00€ HT, soit 1 950,00€ TTC.

Monsieur le Président décide d'accepter l'offre de la société Gsma2i pour l'achat d'un ordinateur DELL OptiPlex Micro Form Factor 7020 et ses accessoires, un écran DELL écran P2425H et pour l'achat d'un ordinateur portable DELL OptiPlex Micro Form Factor 7020 et ses accessoires pour un montant global de 1 625,00€ HT, soit 1 950,00€ TTC, d'imputer cette dépense sur le compte 2183 pour un montant de 1 625,00€ HT, soit 1 950,00€ TTC et d'amortir cet ordinateur sur 5 ans.

Décision n°19-2025

Le leasing du véhicule Renault Clio Business Blue DCI 85, immatriculé FV-733-KB, arrivant à son terme ;

Vu la nécessité d'acquérir ce véhicule pour les besoins du service, et notamment les déplacements des agents dans le cadre de leurs missions ;

Vu la proposition de la société Renew – AMS Renault du 11/06/2025 pour l'achat d'une Renault Clio Business Blue DCI 85, immatriculé FV-733-KB, pour un montant de 10 255,20€ HT, plus 220.43€ HT de frais liés à la carte grise;

Monsieur le Président décide d'accepter l'offre de la société Renew – AMS Renault du 11/06/2025 pour l'achat d'une Renault Clio Business Blue DCI 85, immatriculé FV-733-KB, pour un montant de 10 255,20€ HT, plus 220,43€ HT de frais liés à la carte grise, d'imputer cette dépense sur les comptes 2182 pour un montant de 10 255,20€ HT et 6328 pour 220,43€ HT et d'amortir ce véhicule sur 7 ans.

Décision n°20-2025

Vu la demande formulée par le syndicat le 24 juin 2025;

Vu les offres des sociétés :

T-PSO SAS	:	32 000,00€ HT pour 25 000 litres
DYNEFF	:	33 000,00€ HT pour 25 000 litres
ARMORINE	:	Pas de livraison possible
PECHAVY ENERGIE	:	31 875,00€ HT pour 25 000 litres

Le Président décide d'attribuer la commande n°2025-10 à la société PECHAVY ENERGIE pour un montant de 31 875,00€ HT pour 25 000 litres soit 1,275€ HT/litre.

Décision n°21-2025

Vu l'échéance de nos contrats d'assurances se terminant au 31 décembre 2025,

Vu la proposition par le cabinet INSURANCE RISK MANAGEMENT, pour la réalisation d'un bilan des besoins en assurance, la réalisation du cahier des charges de l'appel d'offre en assurance et l'aide au choix, pour les marchés d'assurance,

Monsieur le Président décide de retenir l'offre présentée par la société INSURANCE RISK MANAGEMENT pour la prestation définie par le cahier des charges pour un montant de 2 950,00€ HT soit 3 540,00€ TTC.

Décision n°22-2025

Vu la nécessité d'acquérir du matériel de vidéoprotection qui sera installé dans un Sprinter City 45 assurant les lignes régulières ;

Vu la proposition de la société Lumiplan Duhamel pour l'équipement de vidéoprotection (caméras, disque dur, enregistreurs..., pour un montant global de 2 555,03€ HT, soit 3 066,04€ TTC ;

Monsieur le Président décide d'accepter l'offre de la société Lumiplan Duhamel pour l'équipement de vidéoprotection (caméras, disque dur, enregistreurs..., pour un montant global de 2 555,03€ HT, soit 3 066,04€ TTC, d'imputer cette dépense sur le compte 2188 pour un montant de 2 555,03€ HT, soit 3 066,04€ TTC et d'amortir cet équipement sur 3 ans.

Décision n°23-2025

Vu la nécessité d'acquérir des girouettes nécessaires à l'information voyageurs dans les Sprinter City 45 assurant les lignes régulières ;

Vu la proposition de la société Lumiplan Duhamel pour l'équipement de trois girouettes et leurs accessoires, pour un montant global de 9 982,24€ HT, soit 11 978,69€ TTC ;

Monsieur le Président décide d'accepter l'offre de la société Lumiplan Duhamel pour l'équipement de trois girouettes et leurs accessoires, pour un montant global de 9 982,24€ HT, soit 11 978,69€ TTC, d'imputer cette dépense sur le compte 2183 pour un montant de 9 982,24€ HT, soit 11 978,69€ TTC et d'amortir cet équipement sur 3 ans.

Décision n°24-2025

Vu la nécessité d'acquérir 11 tablettes informatiques et leurs accessoires pour le suivi de la feuille de route des conducteurs dans les véhicules effectuant le nouveau service ;

Vu la proposition de la société SAS ICN pour l'équipement 11 tablettes informatiques et leurs accessoires pour le suivi de la feuille de route des conducteurs dans les véhicules effectuant le nouveau service, pour un montant global de 5 960,30€ HT, soit 7 152,36€ TTC ;

Monsieur le Président décide d'accepter l'offre de la société SAS ICN pour l'équipement 11 tablettes informatiques et leurs accessoires pour le suivi de la feuille de route des conducteurs dans les véhicules effectuant le nouveau service, pour un montant global de 5 960,30€ HT, soit 7 152,36€ TTC, d'imputer cette dépense sur le compte 2183 pour un montant de 5 960,30€ HT, soit 7 152,36€ TTC et d'amortir cet équipement sur 3 ans.

Décision n°25-2025

Vu la demande formulée par le syndicat le 15 juillet 2025;

Vu les offres des sociétés :

T-PSO SAS	:	32 725,00€ HT pour 25 000 litres
DYNEFF	:	32 650,00€ HT pour 25 000 litres
ARMORINE	:	32 550,00€ HT pour 25 000 litres
PECHAVY ENERGIE	:	32 475,00€ HT pour 25 000 litres

Le Président décide d'attribuer la commande n°2025-11 à la société PECHAVY ENERGIE pour un montant de 32 475,00€ HT pour 25 000 litres soit 1,299€ HT/litre.

4 TABLEAU DES EFFECTIFS AU 26-08-2025 – ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaire relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu la délibération n°025-2024 du 17 février 2025 qui doit être annulée, pour tenir compte des modifications à y apporter ;

Vu le tableau des emplois ;

Monsieur le Président expose qu'il appartient à l'organe délibérant du Syndicat, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet (35 heures hebdomadaires) et temps partiel, nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président propose :

- L'ouverture des postes permanents suivants, sur 1 grade pouvant correspondre à la typologie de recrutement :
- L'ouverture d'un poste de rédacteur territorial à temps complet 35/35^e, sur les fonctions de responsable des ressources humaines ;
- L'ouverture d'un poste d'adjoint technique (en apprentissage/alternance) à temps complet 35/35^e sur les fonctions de mécanicien ;
- L'ouverture d'un poste d'adjoint technique à temps complet 35/35^e sur les fonctions de mécanicien ;
- L'ouverture de deux postes de conducteurs à temps non complet 24,5/35^e et 25/35^e sur les fonctions de conducteurs ;
- L'ouverture de quatre postes de conducteur à temps complet 35/35^e sur les fonctions de conducteurs ;
- L'ouverture de deux postes de conducteur à temps non complet 28/35^e sur les fonctions de conducteurs ;

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le tableau des effectifs ainsi modifié à compter du 26 août 2025 :

Grades	Fonctions actuelles	Catégories	Temps	Votés par CS	Pourvus	Non Pourvus
TITULAIRES				41	36	5
Attaché				3	3	0
	Directrice administrative	A	TC	1	1	0
	Directeur général des services	A	TC	1	1	0
	Chargé de communication	A	TC	1	1	0
Rédacteur prin. 2e classe				1	1	0
	Comptable	B	TC	1	1	0
Rédacteur				2	1	1
	Agent administratif/RH/juridique	B	TC	1	0	1
	Responsable des ressources humaine	B	TC	1	1	0
Technicien prin. 2e classe				1	1	0
	Directeur technique	B	TC	1	1	0
Technicien				1	1	0
	Coordinateur	B	TC	1	1	0
Agent de maîtrise principal				2	2	0
	Conducteurs autocars	C	TC	1	1	0
	Conducteurs autocars	C	TC	1	1	0
Adjoint technique principal 1e classe				4	4	0
	Conducteurs autocars	C	TC	1	1	0
		C	TC	1	1	0
	Agent d'entretien	C	TNC	1	1	0
	Adjoint logistique	C	TC	1	1	0
Adjoint technique principal 2e classe				1	1	0
	Conducteur	C	TC	1	1	0
Adjoint technique				26	22	4
	Conducteur	C	TC	1	1	0
		C	TC	1	1	0
		C	TC	1	1	0
		C	TC	1	1	0
		C	TC	1	1	0
		C	TC	1	1	0
		C	TC	1	1	0
		C	TC	1	1	0
		C	TC	1	1	0
		C	TC	1	1	0
		C	TC	1	1	0
		C	TC	1	1	0
		C	TC	1	1	0
		C	TC	1	1	0
		C	TC	1	1	0
		C	TC	1	1	0
		C	TC	1	1	0
		C	TC	1	1	0
		C	TC	1	1	0
		C	TNC	1	1	0
		C	TNC	1	0	1
		C	TNC	1	1	0
		C	TNC	1	1	0
		C	TNC	1	1	0
		C	TNC	1	0	1
	Conducteur Mécanicien	C	TC	1	1	0
	Concuoteur/agent entretien	C	TC	1	0	1
	Chef de garage	C	TC	1	0	1
	Mécanicien	C	TC	1	1	0

NON TITULAIRES	Fonctions	Temps	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdo
Contrat ATA			5	5	
CDD	Conducteur	TNC	1	1	17,5/35eme
CDD	Conducteur	TNC	1	1	28/35eme
CDD	Conducteur	TNC	1	1	30/35eme
CDD	Conducteur	TC	1	1	35/35eme
CDD	Conducteur	TC	1	1	35/35eme
Contrat AS			2	2	
CDD	Conducteur	TC	1	1	35/35eme
CDD	Conducteur	TNC	1	1	25/35eme
Contrat d'apprentissage			0	1	
CDD	Mécanicien	TC	0	1	35/35eme
Contrat de projets			2	2	
CDD	Animateur vélo	TC	1	1	35/35eme
CDD	Chef de projet « Plans de Mobilité Employeur et Mobilités Partagées »	TC	1	1	35/35eme
TOTAL			9	10	

5 RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 – ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
Monsieur le Président présente le rapport d'activités de l'exercice 2024.
Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve le rapport d'activités pour l'exercice 2024.

6 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD) – ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Vu la délibération du 10 juin 2024 validant l'adoption d'un règlement intérieur pour le service de transport à la demande qu'il est nécessaire de modifier en raison de la nouvelle offre de service;
Vu la délibération du 17 février 2025 validant la nouvelle offre de mobilité pour le territoire effective au 1^{er} septembre 2025, et notamment le service de lignes régulières ;
Vu les propositions du Bureau réuni le 7 juillet 2025 ;

Monsieur le Président présente le projet de règlement intérieur du service de Transport à la demande, projet de règlement intérieur qui a été adressé à tous les membres du comité syndical à l'appui de la convocation de la présente réunion,
Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au comité syndical de se prononcer sur la présente délibération,
Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve le projet de règlement intérieur du service de Transport à la demande de Sud-Gironde Mobilités, annexé à la présente délibération et qui a été adressé à tous les membres du comité syndical à l'appui de la convocation de la présente réunion, sera applicable dès que la présente délibération sera rendue exécutoire,
AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

7 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES LIGNES RÉGULIÈRES – ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Vu la nouvelle offre de transport effective au 1^{er} septembre 2025, et notamment la création de lignes régulières sur le territoire de Sud-Gironde Mobilités ;
Vu les propositions du Bureau réuni le 7 juillet 2025 ;

Monsieur le Président présente le projet de règlement intérieur du service de lignes régulières, projet de règlement intérieur qui a été adressé à tous les membres du comité syndical à l'appui de la convocation de la présente réunion,

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au comité syndical de se prononcer sur la présente délibération,
Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve le projet de règlement intérieur du service de lignes régulières, annexé à la présente délibération et qui a été adressé à tous les membres du comité syndical à l'appui de la convocation de la présente réunion, sera applicable dès que la présente délibération sera rendue exécutoire,
AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

8 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE DE TRANSPORT D'UTILITÉ SOCIALE (TUS) – ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Vu la nouvelle offre de transport effective au 1^{er} septembre 2025, et notamment la création d'un service de Transport d'utilité sociale (TUS) délégué à l'association Cap Solidaire par délibération du 31 mars 2025, sur le territoire de Sud-Gironde Mobilités ;
Vu les propositions du Bureau réuni le 7 juillet 2025 ;

Monsieur le Président présente le projet de règlement intérieur du service de transport d'utilité sociale (TUS), projet de règlement intérieur qui a été adressé à tous les membres du comité syndical à l'appui de la convocation de la présente réunion,

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au comité syndical de se prononcer sur la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve le projet de règlement intérieur du service de Transport d'utilité sociale (TUS), annexé à la présente délibération et qui a été adressé à tous les membres du comité syndical à l'appui de la convocation de la présente réunion, sera applicable dès que la présente délibération sera rendue exécutoire,

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Intervention de Christophe Fumey : Nous travaillons

Intervention de Benoît Carrère : Avec ces missions nouvelles,

9 TARIFS DES PRESTATIONS DE SUD-GIRONDE MOBILITÉS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025 **– ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Vu la délibération du 18 juin 2015 concernant les tarifs interventions initiation sécurité routière qu'il est nécessaire de modifier ;

Vu la délibération du 31 mars 2025 concernant les tarifs des prestations de PSC1 qu'il est nécessaire de modifier ;

Vu la nécessité d'étoffer l'offre de prestations offertes dans le domaine de la mobilité par Sud-Gironde Mobilités, notamment dans le domaine des mobilités douces et dans le cadre des projets développés par l'Animateur vélo ;

Monsieur le Président expose :

L'ensemble des prestations proposées ont été élaborés à partir des besoins identifiés sur le territoire. Cette démarche vise à répondre de manière pragmatique et cohérente aux enjeux locaux en matière de mobilités actives, de sécurité et d'autonomie des usagers.

L'offre développée repose sur une articulation entre volets pédagogiques, logistiques et techniques. Elle intègre notamment la conception et l'accompagnement de parcours (pédibus, vélobus), la formation de bénévoles encadrants, des actions de sensibilisation à la sécurité routière, ainsi que la mise en place de dispositifs de signalétique. Elle s'appuie sur des méthodologies éprouvées et s'inspire des dispositifs mis en œuvre par plusieurs Maisons du Vélo en France, reconnues pour leur expertise en éducation à la mobilité.

La construction tarifaire tient compte des éléments suivants :

- Le temps d'intervention nécessaire à la préparation, la mise en œuvre et l'animation des actions ;
- Les moyens humains mobilisés (ingénierie, coordination, encadrement, animation) ;
- La fourniture de matériels et équipements de sécurité adaptés ;
- Les frais logistiques, de déplacement et de suivi des actions.

Cette approche vise à garantir la qualité des interventions, leur adaptation aux spécificités locales, ainsi que leur viabilité opérationnelle.

Le Comité syndical, Monsieur le Président entendu, décide d'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2025 les tarifs suivants :

PRESTATION	NOMBRE DE SEANCES	DURÉE	TARIF PROPOSE HT	TARIF PROPOSÉ TTC	NOMBRE DE PARTICIPANTS MAX PAR ANIMATEUR	DETAIL	CIBLE
APER	1	2h30	136 €	150 €	12	Réalisation d'un parcours piéton et cycliste pour apprendre à adopter une attitude responsable et sécurisée sur la route.	Scolaire : CM1 - CM2
Entretien vélo seul	1	2h30	155 €	170 €	12	Atelier entretien pour apprendre à réaliser de petites maintenances sur son vélo afin de gagner en autonomie.	Scolaire : CM1 - CM2
Formule complète (APER + Entretien) sans transport	1	2 x 2h30	273 €	300 €	12		Scolaire : CM1 - CM2
Formule complète (APER + Entretien) avec transport	1	2 x 2h30	291 €	320 €	12		Scolaire : CM1 - CM2
Intervention vélo ponctuelle	0	Forfait	à définir	à définir		Intervention sur un vélo (Réparation)	Tout le monde
Savoir Rouler A Vélo (Bloc 1, 2)	6	1h	409 €	450 €	12	Bloc 1 Savoir pédaler : Maîtriser l'équilibre et le pilotage du vélo Bloc 2 Savoir circuler : Apprendre à rouler en sécurité dans un espace aménagé.	Scolaire : CM1 - CM2
Sortie SRAV (Bloc 3 : réalisation et animation du parcours)	1	Forfait	91 €	100 €	12	Bloc 3 Savoir rouler en autonomie : Se déplacer en autonomie sur la voie publique en respectant les règles de circulation.	Scolaire : CM1 - CM2
Vélo école (débutant - Intermédiaire)	4	1h	45 €	50 €	4	Apprendre l'équilibre et le pilotage du vélo. Apprendre à circuler en sécurité dans un espace aménagé.	Enfant et Adulte
Vélo école expert	4	1h	55 €	60 €	4	Apprendre à se déplacer en autonomie sur la voie publique en respectant les règles de circulation.	Enfant et Adulte
Remise en Selle Individuelle	2	1h30	55 €	60 €	1	Reprenre confiance à vélo, retrouver l'équilibre et rouler en sécurité.	Adulte
Remise en Selle Groupe	2	1h30	155 €	170 €	4	Reprenre confiance à vélo, retrouver l'équilibre et rouler en sécurité.	Adulte
Développement de ligne Pédibus			209 €	230 €		Création d'un parcours, formation des bénévoles encadrants, accompagnement et animation lors de l'ouverture de la ligne, avec mise à disposition des gilets jaunes.	Collectivité
Développement de ligne Vélo Bus			209 €	230 €		Création d'un parcours, formation des bénévoles encadrants, accompagnement et animation lors de l'ouverture de la ligne, avec mise à disposition des gilets jaunes.	Collectivité
Tracé parcours temps distance			209 €	230 €		Création de parcours, évaluation de la distance, création d'isochrones, définition de points de signalétique et proposition de visuels.	Collectivité
Evenementiel (vélo atypique, ...)			0 €	0 €		Participation à des événements en lien avec la mobilité.	Collectivité et Entreprise
Sécurité dans les transports collectifs	1	1h	45 €	50 €	60		Collectivité

				TARIF PAR PARTICIPANT			
Formation ISRAV pour bénévoles		28h	482 €	530 €	8	Formation d'intervenants au SRAV.	Adulte
PSC1	1	8h	55 €	60 €	10	Formation aux gestes de premier secours.	Adulte

Intervention de Christophe Fumey : Au niveau des tarifs.

10 QUESTION DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.

**Le Président
Christophe FUMEY**

Le secrétaire de séance